

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire dans le cadre du débat d'aujourd'hui concernant le budget que le ministre des Finances (M. Lalonde) a présenté il y a peu de temps. Essentiellement, il s'agit d'un bon budget pour trois grandes raisons. Premièrement, il ne comporte pas de hausses d'impôts; deuxièmement, il assure de nouveaux avantages aux Canadiens qui en ont le plus besoin, notamment, les personnes âgées et, troisièmement par-dessus tout, il demeure d'esprit libéral par le refus du gouvernement de se plier aux pressions des conservateurs qui veulent réduire les programmes existants.

● (1250)

Monsieur le Président, je voudrais brièvement m'attaquer à deux ou trois questions épineuses, fruits de malentendus généraux, voire de confusion à caractère partisan, en ce qui a trait à la région d'où je viens. La première fausse rumeur que certains gouvernements provinciaux et divers députés d'en face répandent allègrement jour après jour veut que le gouvernement fédéral ait diminué sa contribution aux programmes à frais partagés et réduit les transferts qu'il fait directement à des provinces comme Terre-Neuve. Voilà un premier mensonge que je vais réfuter.

Prenons pour exemple la province qui compte le plus fort taux de chômage, Terre-Neuve. Le gouvernement de cette province va recevoir cette année, en 1984, les transferts fédéraux les plus élevés qu'elle ait jamais reçus jusqu'ici. L'augmentation atteindra cette année près de 100 millions de dollars, comme l'an dernier. Les paiements de péréquation et de transfert ont progressé à pas de géant. Il est à la fois intéressant et énigmatique d'entendre les élus provinciaux proclamer tout à fait le contraire. A titre d'exemple, chaque fois que le prix du pétrole a augmenté, ces dernières années, les provinces comme Terre-Neuve ont vu monter leurs paiements de péréquation. Une hausse d'un dollar le baril signifiait un supplément de péréquation de quelque 20 millions de dollars à la fin de l'année.

A bien y regarder de près, monsieur le Président, toute cette formule de péréquation constitue ce qu'on pourrait appeler en toute logique une certaine forme d'imposition indirecte. Jamais le gouvernement terre-neuvien ou le gouvernement d'une province pour ainsi dire défavorisée du point de vue économique n'a critiqué l'augmentation du prix du pétrole ou du gaz pour cette simple raison. Les gouvernements semblent avoir conclu, sur ce point, un contrat social que pour ma part, monsieur le Président, je désapprouve fermement.

A propos du financement des programmes établis ou de la formule d'augmentations générales du Régime d'assistance publique du Canada, le même enrichissement se constate d'année en année. Les politiciens ont donné à cette formule un tour très ambigu. Ainsi, monsieur le Président, le grand débat de l'heure à Terre-Neuve concerne les frais d'exploitation des hôpitaux et des foyers d'accueil. Une commission chargée d'étudier la question des foyers pour personnes âgées vient de présenter un rapport. J'ai vu récemment le ministre de la Santé du gouvernement de Terre-Neuve remettre un mémoire à un comité permanent à Ottawa. Ce mémoire affirmait que les crédits fédéraux destinés aux hôpitaux et aux foyers pour personnes âgées ne représentaient plus que 37 p. 100 du budget total que la province consacre à ces secteurs. Cependant, en réalité, il a été souligné devant le comité que le gouvernement

Le budget—M. Baker

fédéral fournissait 53 p. 100 du budget total que le gouvernement de Terre-Neuve consacre aux hôpitaux et 60 p. 100 du montant correspondant aux frais d'exploitation des foyers pour personnes âgées, des maisons de repos et des foyers pour malades chroniques.

J'avais demandé à l'époque d'où venait cette confusion, monsieur le Président. On s'est aperçu que ces sommes étaient transférées directement au ministère des Finances de la province et qu'elles étaient versées dans le fonds du revenu consolidé. Cela permet au ministre provincial de la Santé d'affirmer qu'il n'a jamais vu l'argent destiné à couvrir les frais des hôpitaux, et au ministre provincial des Services sociaux, qui gère les foyers pour personnes âgées et les maisons de repos, de déclarer que le gouvernement fédéral ne lui verse pas 60 p. 100 de son budget.

Je n'hésite pas à affirmer, monsieur le Président, que la mesure législative la plus régressive que la Chambre ait jamais adoptée est celle qui accordait un montant global pour le financement des gouvernements provinciaux; autrement dit un gros chèque pour couvrir tous les secteurs faisant l'objet de transferts entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Ces derniers reçoivent l'argent et le dépensent comme s'il s'agissait de recettes générales. Mais où ils sont malhonnêtes, monsieur le Président, c'est quand ils font comme le ministre provincial des Services sociaux qui a affirmé récemment que le gouvernement de Terre-Neuve devait financer intégralement les foyers pour personnes âgées. Ces sommes sont transférées au trésor provincial à des fins précises, pour compenser les recettes qu'une province pauvre ne peut pas obtenir. Il est cependant tout à fait malhonnête pour une province de ne pas admettre qu'elle a reçu ces montants et qu'elle ne les a pas dépensés dans les secteurs prévus.

Les gouvernements provinciaux défendent le principe du financement global parce qu'il leur laisse une plus grande liberté de manœuvre. Toutefois, à mon avis, monsieur le Président, cet argent accordé par le gouvernement fédéral, qui représente plus de la moitié des frais d'exploitation des hôpitaux de Terre-Neuve, devrait être versé directement au ministère provincial de la Santé, et non au ministère provincial des Finances; de même, les fonds fédéraux destinés aux foyers pour personnes âgées, aux maisons de repos et aux foyers pour malades chroniques devraient être versés directement au ministère provincial des Services sociaux et non au ministère provincial des Finances.

Je voudrais maintenant, monsieur le Président, parler pendant quelques minutes des emplois et de la création directe d'emplois à la lumière de la politique du gouvernement fédéral, du budget et de la situation du chômage. La province de Terre-Neuve, que je représente, traverse l'une des plus graves crises économiques de son histoire. Tout ferme et rien ne s'ouvre.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Sauf le moulin à paroles de M. Peckford.

M. Baker: Mon honorable ami dit «sauf le moulin à paroles du premier ministre de la province». Je dois reconnaître que cela rapporterait pas mal de recettes si chaque discours qu'il prononce était sujet à un impôt.

Les trois principaux secteurs économiques de Terre-Neuve, qui sont l'industrie forestière, les mines et la pêche, se trouvent